

# PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Édition du 01/08/2025

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



## **EXTRAIT STANDARD DES TARIFS**

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN€
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) <sup>(1)</sup> <b>Cyberplus Access</b>	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par <b>Cyberplus</b> – notification hors application mobile	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
– e-mail	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	2,20€ par mois Soit pour information 26,40€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale  - à débit immédiat : Carte Visa Classic  - à débit différé : Carte Visa Classic  - à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	49,00€ par an 49,00€ par an 46,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00€ par retrait (à partir du 3º retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Sécuriplus</b> <sup>(2)</sup>	29,50€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	5,15€ par virement <b>Gratuit</b>
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b> 7,90€
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

<sup>(1)</sup> Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

<sup>(2)</sup> Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le code des assurances.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services les a la gestion d'un compte de depot ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1 er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Ce document, disponible sur notre site internet :

www.banquepopulaire.fr/sud, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2026.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

# ÉDITO

#### Chers Clients, Chers Sociétaires,

Nous vous adressons le guide tarifaire pour l'année 2026.

Il a été conçu pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de votre budget.

La confiance et la transparence sont des valeurs au cœur de notre modèle coopératif, tout comme l'accompagnement personnalisé de vos projets tant personnels que professionnels.

Fort de nos valeurs coopératives et de notre ancrage territorial, nous mettons tout en œuvre pour vous offrir au quotidien une relation avec votre banque qui soit simple, proche et innovante.

Parce que nous sommes une banque coopérative et locale, l'ensemble de l'équipe de votre agence se tient à votre disposition pour vous accompagner au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Merci pour votre confiance renouvelée.



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	`	LATION CONTRAINE)	
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE			
• Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	:	Gratuit	
• Dénonciation ou désolidarisation de comp	te joint	35,00€	
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'	Рор)	Gratuit	
RELEVÉS DE COMPTE (tarif par o	compte et p	oar mois)	
PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	
Mensuelle	Gratuit	Gratuit	
Bimensuelle	2,40€	2,40€	
Hebdomadaire	4,80€	4,80€	
Quotidienne	26,50€	26,50€	
TENUE DE COMPTE			
Tenue de compte de dépôt (par mois) Clients âgés de moins de 28 ans Clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CR AFFINÉA		2,20€ Gratuit Gratuit	
<ul> <li>Clients titulaires des Services Bancaires de</li> <li>Clients titulaires de l'offre groupée de services</li> </ul>		Gratuit Gratuit	
• Commission de compte sur les débits du trime ( taux applicable au total des mouvements au débit du c		0,084%	
Commission de suivi trimestrielle (hors bé droit au compte, clients éligibles à l'OCF, ou détenteurs d'une OCF) dans les cas suivants cumulatifs. Elle rémunère la gestion administ comptable de situations particulières:  -Compte débiteur de 60 jours au moins sur-Compte dont le titulaire est NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)	tarifs non crative et	57,00€ / trimestre	
Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif		30,00€ par an dans la limite du solde crédi- teur du compte	
SERVICES EN AGENCE			
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)		18,00€	
RECHERCHE DE DOCUMENT(S)			
Frais de recherche de document simple		14,10€	
• Frais de recherche de document complexe	:	sur devis	
AUTRES SERVICES		i 	
Courriers conservés à l'agence (forfait mer	nsuel)	6,90€	
• Duplicata de relevé de compte au guichet		6,00€	
Retrait avec carte à usage unique (retrait agence de gestion) (non facturé au titulaire des Services Bancaires de Base)			

Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)

- Frais de location de coffre-fort/an (selon contenance) Petite taille Movenne taille Grande taille

- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)

à partir de 135.00€ à partir de 197,00€ à partir de 228,00€

> frais réels par ouverture

#### SERVICES BANCAIRES DE BASE(1)

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit Nous consulter

### LES PRESTATIONS DE BASE(1)

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

Nous consulter

# **BANOUE À DISTANCE**

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

#### PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLET

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)(2)(3)

Cyberplus Access – Service permettant de consulter ses comptes sur Internet, d'effectuer des virements

Cyberplus Optimal – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers

Cyberplus Complet (arrêt de la commercialisation septembre 2018)

Coffre-fort numérique (5 Go)

- dans l'offre Cyber Access

- dans l'offre Cyber Optimal

(Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels)

Gratuit

2,00€/mois

3.00€/mois

2,00€/mois

1.00€/mois

#### PAR TÉLÉPHONE

· Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Moviplus

4.20€/mois

Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
 Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

<sup>(3)</sup> Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposés dans le cadre du produit mentionné.

# **VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT**

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

#### COTISATIONS CARTE

#### Cartes de paiement

La deuxième carte sur le même compte, hors offres groupées de services, bénéficie d'une réduction de 25% appliquée sur la carte la plus récente et dont la cotisation est la moins élevée (hors cartes Visa Platinum et Infinite).

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			139,90€	49,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	310,00€	196,00€	139,90€	49,00€
Fourniture d'une carte de débit  – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat <sup>(1)</sup>				46,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat <sup>(1)</sup>				44,50€

#### Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)(2)

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
	FACÉLIA	FACÉLIA	FACÉLIA
	196,00€	139,90€	49,00€

#### RETRAITS D'ESPÈCES

• Retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES/RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE PLATINUM PREMIER	VISA CLASSIC OU MASTERCARD	VISA ELECTRON
À partir du 1e retrait dans le mois	_	_	1,00€/retrait
À partir du 3°	-	1,00€/retrait	_
Retraits illimités	Gratuit	_	_

#### SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet; service disponible depuis l'application mobile(3))
- · Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte
- Augmentation temporaire du plafond de la carte via l'agence<sup>(4)</sup>

13,00€

11,00€

10.00€

<sup>(1)</sup> Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles et aux majeurs protégés. Cette carte est également désormais commercialisée auprès des mineurs entre 11 et 12 ans (2) Sous réserve d'acceptation par BPCE financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte

<sup>(</sup>A) dous testere aracépation par la CE mantenent et apraiement au d'utilité le le l'étactaon. Cat et permettant de payer soit au comptant comme une amerille de paiement Cassique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineures des l'étacts par l'utilisation du crédit (a) Sous réserve d'un abonnement Cyberplise et d'être équipé de Sécur-Pass.

<sup>(4)</sup> Sous réserve d'éligibilité.

B (1 + + + + + + + + + + + + + + + + + +			40.00
<ul> <li>Refabrication de la carte avant échéance</li> <li>Service Carte Premium (envoi en Chrono</li> </ul>	nost)		12,00€
demande de carte bancaire et/ou d'un code 'adresse de votre choix	,		
- envoi de la carte			40,00€
- envoi du code			40,00
VIREMENTS <sup>(1)</sup>			
ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA			
Frais par virement vers un autre établissement	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	CLIENT	A L'ESPACE (INTERNET OU ATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasion	nnel)	,	
Frais par virement SEPA classique	5,15€	(	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,15€	(	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un vire	ment SEPA pe	rmane	nt)
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte du réseau Banque Populaire	Gratuit		Gratuit
Frais de mise en place d'un			
virement permanent vers un autre établissement bancaire	Gratuit		Gratuit
Frais par virement permanent	2,00€	(	Gratuit
des virements SEPA instantanés occasio numéro de téléphone mobile ou avec u ou un QR Code Wero)		ail	
- Traitement du retour de fonds sur virei à tort	ment unitaire é	emis	20,009 maximum d 50,009
PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA			
Frais de mise en place d'un mandat de pi	élèvement SEF	PA	
Créancier, organisme public et assimilé Autre			<b>Gratu</b> 7,90
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche ave limitation du montant et de la périodicité autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) e	des prélèveme	ents	Gratui
CHÈQUES			
Délivrance d'un chéquier en agence à la d Frais d'envoi de chéquier à domicile	lemande du cli	ent	Gratui
<ul> <li>Envoi par lettre recommandée (frais pos</li> </ul>	taux inclus)		7,40
- Envoi par courrier simple (frais postaux	,		1,10
Frais d'émission d'un chèque de banque e	n agence		20,00
Accès à l'image des chèques remis et télé (par consultation et par image)			2,90
Frais d'opposition chèque(s) par l'émette	ur	1	20,00
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émett			27,50
Frais de destruction de chéquier en cas du chéquier dans les 2 mois à compte	de non retrait		6,00
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	er de la mise a		0,00

opposition chèque(s)

# OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Fourniture d'une carte de débit	
<ul> <li>Carte de paiement internationale à débit immédiat</li> </ul>	
Eurocard MasterCard	49,00€/an
<ul> <li>Carte de paiement internationale à débit différé</li> </ul>	
Eurocard MasterCard	49,00€/an
Carte Visa Infinite à débit immédiat	310,00€/an
Carte Visa Platinum à débit immédiat	196,00€/an
Carnet de bord	17,20€

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1.00€/mois soit 12.00€/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- · La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): CB-VISA Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- · Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire.
- · Un changement d'adresse une fois par an,
- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte(I)

16.50€/mois

· Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier

4,00€ par opération, 16.50 €/mois(2)

• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision

Si montant de l'opération inférieur à 20€,

 Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.

Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois(2)

Montant de l'opération, plafonné à 6,00€

6,00€ par rejet(3)

<sup>(1)</sup> Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejor pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de pour detait de prosision, les nais de rejet de prevenient pour detait de provision, les nais de l'inference d'une virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

#### PACK FAMILLE

#### LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE **POUR UNE COTISATION UNIQUE**

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE -LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND ESSENTIEL CONFORT PREMIUM DUTYPE DE CARTE CHOISI La tenue de(s) compte(s) Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus) L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque Un service de coffre-fort numérique par titulaire(1) Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)(1) Un conseiller dédié en agence Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau 3 illimités illimités Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus<sup>(2)</sup> Une autorisation de découvert par compte<sup>(1)(3)</sup> L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€<sup>(1)</sup> L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 €<sup>(1)</sup> L'exonération des frais de retraits et de paiements 18-28 18-28 ans<sup>(5)</sup> par carte hors zone euro(4) ans(5)



**POUR LES PARENTS**, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	CB-VISA Classic à autorisation quasi-systématique     ou systématique (à débit immédiat) + 2 CB-VISA     Classic à autorisation quasi-systématique     ou systématique (à débit immédiat) max.	13,35€	16,20€	
	2 CB-VISA Classic + 2 CB-VISA Classic max.	13,35€	16,20€	
	2 Visa Premier + 2 CB-VISA Classic max.		24,90€	30,35€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,95€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			54,30€



# POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)					
1 carte GRATUITE	CB-VISA Classic à autorisation quasi- systématique ou systématique (à débit immédiat) <sup>(6)</sup> ou CB-VISA Classic	•	•		
par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	CB-VISA Classic à autorisation quasi- systématique ou systématique (à débit immédiat) ou CB-VISA Classic ou Visa			•	



#### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

LES REDOCTIONS COM LEMENTAINES	
Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise $^{(8)}$ (hors SCI et Association)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

<sup>(2)</sup> Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat àssuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

<sup>(4)</sup> Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille.

(6) Obligatoire pour les mineurs.

<sup>(6)</sup> Congatulie pour les milieurs. (7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence. (8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres, sous réserve d'éligibilité.

#### FORFAIT CRISTAL

#### POUR ÉOUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à $500  {\ensuremath{\in}} ^{(1)}$		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à $1000 \ensuremath{\varepsilon^{(1)}}$			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro <sup>(4)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	•



#### **POUR LES PLUS DE 28 ANS**

rourniture d'une carte de debit (carte de paiement internationale)				
I carte (3)	CB-VISA Classic à autorisation quasi- systématique ou systématique (à débit immédiat)	7,15€	10,75€	
	CB-VISA Classic	7,15€	10,75€	
	Visa Premier		16,20€	21,65€
	Visa Platinum			28,15€
	Visa Infinite			38,95€



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES <sup>(6)</sup>			
Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF	10% de réduction		
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(7)</sup>	50% de réduction		

D	$\circ$	ID I	EC '	19 i	28	ANG

TOOK EES TE A EO ANS	
Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) <sup>(3)</sup>	1€/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) <sup>(3)</sup>	3€/mois
Forfait Cristal Confort	50% de réduction
Forfait Cristal Premium	50% de réduction

<sup>(</sup>I) Clients majeurs uniquement

<sup>(2)</sup> Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

<sup>(4)</sup> Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Forfait Cristal. (6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions

<sup>(7)</sup> Les reductions d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur sopérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

### **FORFAIT CRISTAL DUO**

#### POUR CEUX OUI NE VEULENT OU'UN COMPTE IOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire(1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à $500\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}^{(1)}$		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro <sup>(4)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	•

Г	

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)					
	CB-VISA Classic à autorisation quasi- systématique ou systématique (à débit immédiat)	9,25€	14,05€		
1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(3)</sup>	CB-VISA Classic	9,25€	14,05€		
	Visa Premier		20,50€	27,05€	
	Visa Platinum			35,35€	
	Visa Infinite			48,85€	



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES <sup>(6)</sup>			
Pour les sociétaires CASDEN et les adhérents ACEF	10% de réduction		
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(7)</sup>	50% de réduction		

<sup>(</sup>I) Clients majeurs uniquement.

<sup>(</sup>Y) Clients inspens uniquement (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

<sup>(4)</sup> Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Forfait Cristal Duo. (6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions

en agence. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

#### OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES SUIVANTES NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES ET LES COTISATIONS SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER :

- AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

#### Affinéa n'est plus commercialisée depuis le 31/12/2019

#### Fourniture d'une carte de débit

- Visa Flectron
- Visa Classic à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Platinium à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Classic Facélia à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Premier Facélia à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Platinum Facélia à débit immédiat ou à débit différé

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Sécuriplus)

#### Frais de tenue de compte



Des produits et services de la gestion quotidienne	
- Gestion des comptes par Internet avec CyberPlus Optimal	Fructi Facilités
– Coffre-fort numérique (5 Go)	Fructi Budget
- Moviplus	
- Crescendo, Livrets d'épargne	Mobilité internationale carte
– Carnet de bord	Mobilité internationale virement
- Abonnement e-Carte bleue	
<ul> <li>Autorisation de découvert</li> </ul>	Location Coffre
– Bouquet tranquillité	



# Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 4 produits ou services	>	5 % de remise
- 5 produits ou services	>	9 % de remise
- 6 (ou plus) produits ou services	>	12 % de remise
- 7 (ou plus) produits ou services	>	20 % de remise

#### Les avantages complémentaires non cumulables entre eux

- Jeunes 16-28 ans inclus étudiant ou apprenti	50 %
- Jeunes 16-28 ans inclus autres	30 %
- Couple : 2 conventions Affinéa sur 2 comptes distincts	10 %
	sur chacune des conventions

5 %

# \* Composition du bouquet tranquillité : (2,00€ / mois, hors convention Affinéa)

- Frais d'envoi de chéquier à domicile

- CASDEN / ACEF / PARAPUBLIC

- Frais de réédition du code confidentiel carte
- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier
- Frais de modification du plafond carte
- Remboursement des frais de retraits sur DAB hors groupe en zone Euro

### OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

#### COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées. Leurs cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller

PASS'POP pour les clients de 12 à 17 ans

EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

CYBER EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

EQUIPAGE HORIZON pour les clients de 16 à 28 ans

Affinéa pour les clients de 16 à 24 ans (inclus)

Cristal Essentiel (Carte Premier)

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

La souscription à un produit complémentaire (Moviplus, Crescendo, Livret d'épargne, Carnet de Bord, abonnement e-Carte, autorisation de découvert, Bouquet tranquillité, Fructi Facilités, Fructi Budget, Mobilité internationale carte, Mobilité internationale virement, Location coffre, est facturée au tarif normal avec la réduction Affinéa additionnelle standard.

# **IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS**

# COMMISSION D'INTERVENTION

• Commission d'intervention 8,00€ par opération, plafonné

par opération, plafonné à 80,00€ par mois

#### **OPÉRATIONS PARTICULIÈRES**

 Frais par saisie administrative à tiers détenteur
 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de

100.00€)

• Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire

10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 250,00€)

 Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé<sup>(1)</sup> 13.90€

# INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES, AUX PRÉLÈVEMENTS. AUX VIREMENTS ET AUX CARTES

 Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)<sup>(2)</sup>
 14,50€

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) (2)

10,00€

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèque

Gratuit

• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire

31,00€

 Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)

66.00€

# PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

 Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.

Plafonnement à 25,00€/mois

<sup>(1)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (2) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en

<sup>(2)</sup> En cas de palement du prelevement, les trais de lettre d'information prealable sont lactures et complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

<sup>(3)</sup> Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'emettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# **DÉCOUVERTS ET CRÉDITS**

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

### DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT(1)

- Découvert en compte convenu<sup>(2)</sup>
- Frais de mise en place et de gestion (par an)
- Découvert journalier moyen inférieur à 400.00€ montant forfaitaire trimestriel
- Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400.00€

Gratuit 8 90€

Taux de base bancaire + 7,60 points (dans la limite du taux d'usure)

Le TAEG(3) est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 15,70 %, le TAEG (3) ressort à 18.01%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert en compte non autorisé<sup>(2)</sup>
  - Découvert journalier moyen inférieur à 400,00€ montant forfaitaire trimestriel
  - Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00€ taux débiteur annuel révisable

8.90€ Taux de base bancaire + 10,60 points (dans la limite du taux d'usure)

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,70 %, le TAEG (3) ressort à 21,45 %.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Commission de plus fort découvert (inclus au TAEG) Commission calculée trimestriellement sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre, elle est prélevée à la fin de chaque trimestre civil.

0.10%

• Taux de Base Bancaire : Banque Populaire du Sud 8,10% en vigueur au 1/06/2025. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

#### CREDITS À LA CONSOMMATION(4)

- Prêt personnel
  - Taux débiteur
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
    - Minimum
    - Maximum

Caution locative

Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans

Nous consulter 1,00%

60,00€

500.00€

1% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 30,00€

(1)Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de par la Banque Populaire du Sud. (2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit revenir créditeur entre chaque période.

(3)TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée (4)Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Sud, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

CRÉDITS IMMOBILIERS(1)	
Prêt immobilier  — Frais de dossier (en % du montant emprunté)  • Minimum	1,00% 500,00€

AUTRES OPÉRATIONS / PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS		
Changement d'assurance emprunteur	Gratuit	
Information annuelle des cautions	Gratuit <sup>(2)</sup>	
<ul> <li>Réédition de tableau d'amortissement</li> <li>Demande par Internet (par prêt, hors demande de remboursement anticipé effectif)</li> <li>Demande au guichet de votre agence (par prêt, hors</li> </ul>	20,00€	
demande de remboursement anticipé effectif)	30,00€	
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit	
Attestations diverses sur crédit en cours	15,00€	
<ul> <li>Frais de modifications apportées à un prêt immobilier :</li> <li>modification de garantie</li> <li>(minimum : 500,00 €- maximum : 1 000 €)</li> <li>modification de taux</li> <li>(minimum de 600,00 €)</li> </ul>	1% du capital restant dû 1,50% du capital restant dû	
<ul> <li>modification de durée</li> <li>modification de périodicité</li> <li>Frais de non conclusion d'acquisition d'un bien immobilier avec un maximum de 150,00 €</li> </ul>	350,00€ 250,00€ 0,75% du capital emprunté	

### **ASSURANCE**

Assurance Emprunteur<sup>(3)</sup>

Nous consulter

<sup>(1)</sup> Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (2) Conformément à la loi.

<sup>(</sup>a) Contrat assuré par BPCEVie et CNP Assurance, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

17,50€

•	
OUVERTURE/ CLÔTURE / TENUE DE COMPTE	Nous consulter
TRANSFERT	
Transfert CEL, PEL, PEP vers une autre banque	120,00€
Transfert LEP vers une autre banque	Gratuit
<ul> <li>Transfert PEA-PME-ETI vers une autre banque</li> <li>Titres côtés</li> <li>Titres non côtés</li> </ul>	15,00€/ligne 25,00€/ligne dans la limite d'un plafond de 150,00€
<ul> <li>Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque</li> <li>Titres côtés</li> <li>Titres non côtés</li> </ul>	15,00€/ligne 25,00€/ligne
AUTRES SERVICES	

### • Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique

# PLACEMENTS FINANCIERS COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de Garde<sup>(1)</sup> (frais de tenue de compte)

COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU 31/12 N-1 ET PRÉLEVÉE EN JANVIER N			FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE		
	TAUX		MAXIMUM DE PERCEPTION	(EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	0,20%	35,00€	45,00€	Gratuit	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,40%	35,00€	450,00€	5,00€	

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> 20% de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an.

#### Frais de transaction (Hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle     au montant de la transaction	0,50%	1,20%	1,20%
<ul> <li>Commission fixe par transaction</li> </ul>	-	-	-
<ul> <li>Minimum de perception</li> </ul>	9,50€	19,74€	19,74€
Opérations sur valeurs étrangères		i N	Jous consulter

#### PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PEA/PME

#### Droits de Garde<sup>(1)</sup> (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS	VALEURS GROUPE
Frais variables	0,40% de la valeur ou de la valeur d	0,20% avec un maximum de 45,00€	
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00€	25,00€	Gratuit

<sup>-</sup> Maximum de perception 450,00€

<sup>(1) 20%</sup> de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an.

#### Frais de transaction (achat ou vente) (Hors taxe sur les transactions financières)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE	
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	
Parts de SARL	_	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	
Organisme de Placement Collectif (OPC) <sup>(1)(2)</sup> réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter			
OPC autres établissements	Nous consulter			

<sup>(1)</sup> OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents pré-contractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas. (2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de

<sup>(2)</sup> Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société ogestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations pré-contractuelles ou aux documents pré-contractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

# **ASSURANCES ET PRÉVOYANCE**

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus (1)
- 1 assuré (réduction de 50% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte)

- 1 assuré de 12 à 28 ans (hors convention)

29,50€/an 22,13€/an

#### FRAIS DE SUCCESSION(2)

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé
- Frais bancaires de succession dont le montant global des avoirs<sup>(3)</sup> est inférieur à 5910,00€
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple(3)

Gratuit

Gratuit

Gratuit

• Frais bancaires dans le cas d'une succession simple					
FRAIS APPLICABLES	TARIFS				
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5910€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA- PME-ETI hors assurance vie)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance				
Cas d'une succession complexe <sup>(4)</sup>	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance vie) plafonnés à 850€				

<sup>(1)</sup> Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

<sup>(2)</sup> Hors Assurance-vie.

<sup>(3)</sup> En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste<sup>(4)</sup>.

<sup>(4)</sup>Une succession est complexe lorsque le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil, un contrat immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès, un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle, une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer, les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

## **OPÉRATIONS INTERNATIONALES(1)**

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

#### **CHANGE MANUEL**

Achat et vente de devises<sup>(2)</sup>

Commission de change
 Cours en vigueur

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction

#### **OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE**(1)

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

•	<b>Paiement</b>	par	carte	bancaire	en	devise
---	-----------------	-----	-------	----------	----	--------

Commission fixe
 Commission proportionnelle au montant de la transaction
 2,70%

• Retrait d'espèces à un distributeur en devise

Commission fixe
 Commission proportionnelle au montant du retrait
 2,70%

#### VIREMENTS NON SEPA

#### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

 Virements émis en euros vers un pays hors Espace Unique de Paiement en € <sup>(1)</sup> ou en devises<sup>(1)</sup>

de Paiement en € (1) ou en devises(1) – Commission de traitement

+ si montant en devises, commission de change

25,00€ 21.00€

#### **RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA**

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement

Commission de traitement
 + si montant en devises, commission de change
 21,00€
 21,00€

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente en devises.

<sup>(1)</sup> Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

<sup>(2)</sup> Sous réserve de disponibilité des fonds.



### Prenez rendez-vous avec votre conseiller www.banquepopulaire.fr/sud

#### POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX Télécharger l'application Banque Populaire.(1)







#### (1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME - 38 bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 -Téléphone: 04 68 38 22 00 - Fax: 04 68 38 48 03 www.banquepopulaire.fr/sud - contact@groupebps. fr - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n $^\circ$  07 023 534 - TVA n° FR 29554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux . Banques Populaires et aux établissements de crédits. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papier n°FR232581\_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Conception & réalisation : MGT - Crédit Photo ©GettyImages - Impression : JF Impression 296 Rue Patrice Lumumba CS 97874, 34075 Ref: 08/2025





